



Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2015

L'assemblée Générale se tient dans les locaux de
la Haute Ecole Leonard de Vinci Parnasse-ISEI,
avenue Mounier, 84 à 1200 Bruxelles

Les convocations ont été signifiées par mail à chaque membre de l'AE.

Sont présents : 9 membres

Procurations : 27 procurations ont été données

Le quorum de participants n'atteignant pas les 50%, mais suivant les statuts, toutes décisions prises lors de cette assemblée seront validées.

La séance a été ouverte à 18h00 par le Président Marc-Eric Guisset.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes annuels au 31 décembre 2014

Les comptes ont été vérifiés par Pascal Vanderbeeten et Dominique Casanova.

Les comptes au 31 décembre 2014 avec un total de bilan de 60.527,63€

(Dépenses : 17 745,37€ ; Recettes : 27.180,25€) sont approuvés à l'unanimité.

Pascal Vanderbeeten et Dominique Casanova seront les vérificateurs pour l'année 2015/2016

3. Budget 2015/16

Le budget 2015/16 est approuvé à l'unanimité.

Les dépenses sont évaluées à 36.600€ et les recettes à 20 125€.

4. Election des nouveaux administrateurs.

A l'unanimité, le conseil d'administration du 31 mars 2015 a attribué les postes statutaires suivants :

Présidence : à Marc Eric Guisset

Vice Présidence : à Damien Van Wilder

Sécretariat : à Carine Hacken

Trésorerie : à Cécile Arpigny.

5. Présentation des membres effectifs constituant le Conseil d'Administration

- Marc-Eric Guisset: Président
- Damien Van Wilder: Vice-Président
- Cecile Arpigny : Trésorière
- Carine Hacken : Secrétaire

- Maïté Pire
- Sophie de Gasquet
- Emilie Piedboeuf
- Marie Kubat
- Thomas Otte
- Mélissa Catoire
- Pauline de Hemptinne

Départ de Jessica Dell'Utri

6. Décharge

A l'unanimité, il est donné décharge pleine et entière, sans restriction ni réserve, aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat en 2014.

7. Cotisation

A l'unanimité des membres présents, et suivant la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale fixe la cotisation de 2015 à 60€.

8. Bilan des projets et actions de 2014

- Interpellation des politiques quand à l'avenir de la profession
- Formation permanente
Participation active dans les groupes de travail afin de promouvoir cette formation permanente

- Développement des modules sur le site internet module pour la boutique et les groupes à thème
- Prêt d'outils validés
- Tryptique promouvant l'ergothérapie sur base d'un projet des 500€ pour les groupes à thème
- Bourses RAE, groupes à thème
Bourse de recherche sur base d'un projet de 500€ pour les groupes à thème
Bourse du « coup de cœur du jury » du RAE de 250€
- Page Facebook
www.facebook.com/associationergo.

9. Projets et actions de 2015

- Organisation de soirées d'(in)formations
- Boutique en ligne
- Solution de paiement en ligne
- Union professionnelle
- Bourses : RAE, groupes à thèmes
- Bourse de 1000€ pour les articles RAE
- Brochure

10. L'union professionnelle

L'AE effectue les démarches pour créer une union professionnelle des ergothérapeutes.

- L'union contraint l'état via le SPF à tenir compte de notre avis lors de toutes dispositions touchant les ergothérapeutes. (actuellement en mode consultatif en asbl)

- L'union offre la possibilité d'être subsidié par l'état et donc de pouvoir engager comme le font les kinés, l'union des infirmières et d'autres des permanents au sein de notre Union. D'où possibilité de conduire de plus lourds projets sur un long terme)

- L'union diminue la pression financière du service des contributions sur nos bénéfices en effet, ce statut nous dédouane du commercial pour la promotion de la profession donc pas de TVA

- L'union nous donne une protection de notre mission, sinon, n'importe qui pourrait créer cette union.

- L'union permettrait de pallier au fait que l'AG n'atteint jamais son quorum.

En effet, elle transformerait les membres en adhérents qui auront toujours les bénéfices de toutes les actions.

Et, en constituant un comité de membres effectifs composé d'une dizaine de représentants adhérents de la profession + les 3 postes statutaires de l'AE/Union (président, trésorier, secrétaire) qui formeraient les « votants » de l'AG, le quorum serait atteint. (cfr A.R. sur la constitution de l'Union Professionnelle)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 18h30

Secrétaire
Carine Hacken

Président
Marc-Eric Guisset

